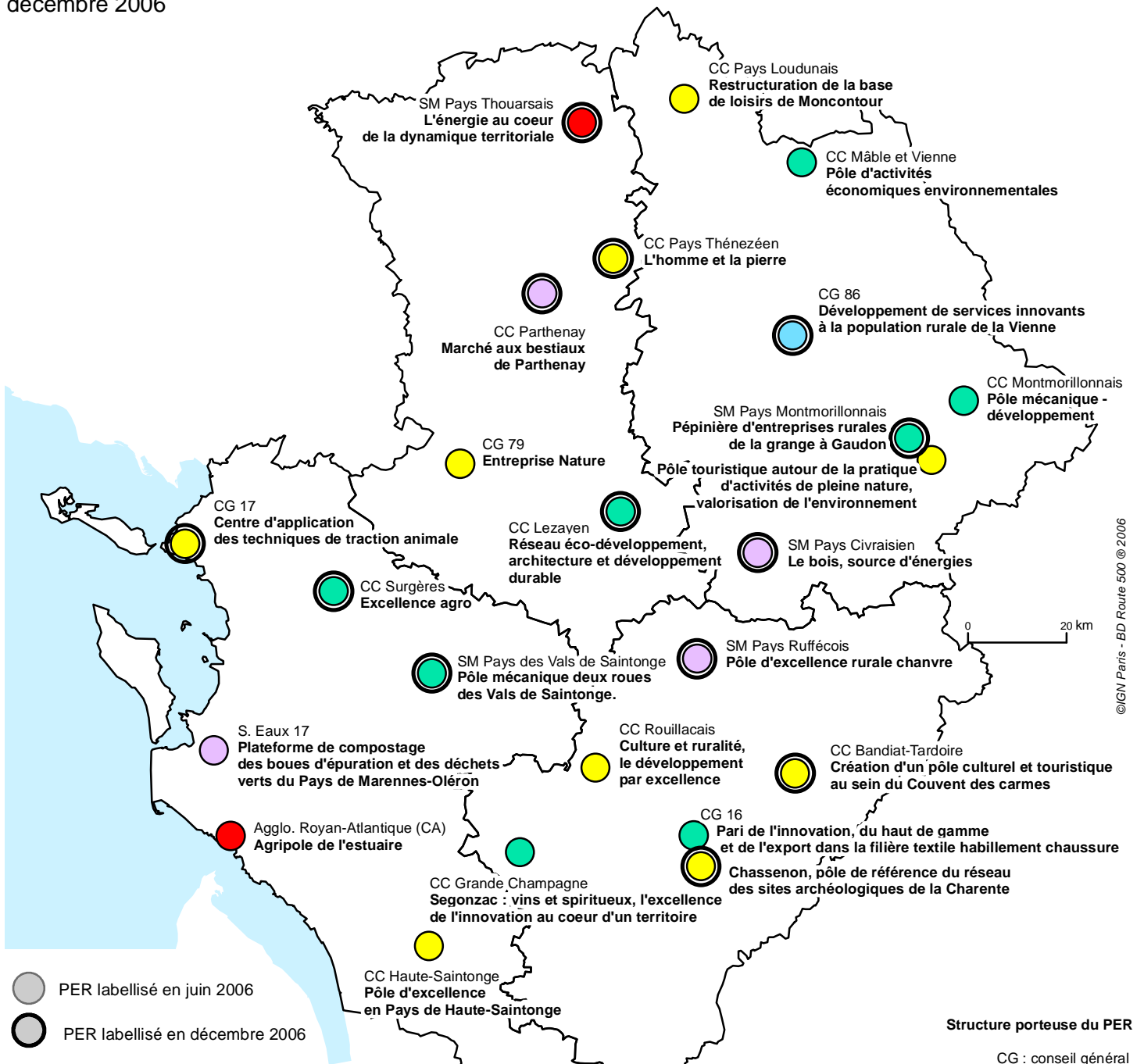


Pôles d'excellence rurale labellisés en Poitou-Charentes

décembre 2006



©IGN Paris - BD Route 500 @ 2006

- PER labellisé en juin 2006
- PER labellisé en décembre 2006

Thème du PER

- promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques
- valorisation et gestion des bio-ressources
- offre de services et accueil de nouvelles populations
- excellence technologique pour des productions industrielles, artisanales et de services localisées
- dossier mixte

Structure porteuse du PER

- CG : conseil général
- CA : communauté d'agglomération
- CC : communauté de communes
- S : syndicat
- SM : syndicat mixte

- 16 : Charente
- 17 : Charente-Maritime
- 79 : Deux-Sèvres
- 86 : Vienne

Source : DIACT

© IAAT 2006

PER (pôle d'excellence rurale)

IAAT 15/12/2006

Présentation

La politique des « pôles d'excellence rurale », annoncée en novembre 2005, est née de la volonté du gouvernement de prolonger le succès rencontré par la démarche des pôles de compétitivité. Elle vise à apporter un nouvel élan aux projets qui émanent des territoires ruraux en soutenant pendant 3 ans des initiatives locales porteuses de projets créateurs d'emplois, ambitieux, innovants, bâtis autour de partenariats publics-privés dans une logique de développement durable.

A cette fin, l'Etat a lancé 2 appels à projet national en 2006. Face au succès de l'initiative, le chiffre initial de 300 pôles labellisés a été revu pour être porté à 375 sur l'année 2006. De 2006 à 2009, l'investissement global (plus d'1 milliard d'€ tous financements confondus, dont 210 millions engagés par l'Etat) devrait permettre aux PER "de créer et de préserver plus de 40 000 emplois".

Procédure de sélection

- territoire éligible : tout territoire de projet dès lors qu'il présente sur une part significative de son espace un caractère rural (situé impérativement en zone de revitalisation rurale (ZRR) et/ou dans des communes hors aire urbaine de plus de 30 000 habitants)
- dépôt de candidature auprès du préfet par une structure habilitée : pays, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), groupes d'action locale (GAL) du programme européen Leader +, parcs naturels régionaux (PNR), départements et les associations
- sélection nationale donnant lieu à labellisation

Mise en œuvre

- signature d'une convention cadre qui prévoit que le porteur de projets doit assurer l'évaluation du PER
- instruction locale des propositions par le préfet de département en lien avec le préfet de région

Financement

- partenariat public-privé
- dotation Etat (dont le cofinancement communautaire) comprise entre 300 000 et 1 000 000 € par PER, dans la limite d'un montant éligible du projet (hors TVA) de 50 % pour les projets situés en zone de revitalisation rurale (ZRR) et 33 % hors ZRR
- dotation visant en priorité le soutien aux investissements matériels
- dotation éventuellement pluriannuelle, en fonction des échéances du projet

Pour en savoir plus :

S'informer sur les PER : www.diact.gouv.fr
Site dédié : <http://poles-excellence-rurale.diact.gouv.fr>

24 PER ont été validés en Poitou-Charentes : 11 au terme du premier appel à projet (juin 2006) et 13 au terme du second appel à projet (décembre 2006)

à savoir 6 en Charente, 6 en Charente-Maritime, 5 en Deux-Sèvres et 7 dans la Vienne

Les 4 thématiques des PER

- promotion des richesses naturelles, culturelles, et touristiques
- valorisation et la gestion des bio ressources
- offre de services et l'accueil de nouvelles populations
- excellence technologique, pour des productions industrielles, artisanales et de services localisée

Exemple

Pôle « Vins et spiritueux » de Ségonzac en Charente (Charente)

En Charente, la Communauté de Communes de Grande Champagne va développer à la faveur de la labellisation un pôle vins et spiritueux à Ségonzac (2300 habitants), sa capitale et 1er cru de l'appellation cognac. L'objectif est d'anticiper et d'accompagner l'élaboration de nouveaux produits vins et spiritueux, grâce à des moyens qui s'articulent autour de trois axes :

- l'intelligence économique et juridique, en renforçant le Centre Universitaire et le Centre international des eaux-de-vie déjà présents sur Ségonzac,
- l'innovation technique en transférant l'antenne de la chambre d'agriculture de Cognac sur Ségonzac pour créer un réseau de moyens et de compétences avec l'Institut Technique du Vin actuellement sur Ségonzac,
- l'ingénierie commerciale, de l'emballage et du conditionnement aux réseaux logistiques et de distribution, par une mise en réseau des compétences en matière de design, de packaging, de logistique marketing et commerciale à destination des concepteurs, créateurs et producteurs de la filière des vins et spiritueux.

Ce projet, aux nombreuses qualités (innovation, partenariat public-privé), présente une importance décisive pour le territoire. Véritable système productif localisé, il porte en germe des dimensions culturelles et touristiques.

Le projet est en adéquation avec les propositions de l'Etat pour le futur contrat de projet Etat-Région (priorité première pour l'adaptation de la viticulture charentaise, pour la filière emballage et pour la recherche et formation universitaire autour des métiers viticoles).

Contact : cdcgrandechampagne@wanadoo.fr